

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 32**
 OBJET : **BUDGET COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2018**
 Nomenclature : **7.2.1**

En exercice : 29 membres
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Votants : 29
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Conformément aux orientations budgétaires pour 2018, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)21.69%
- Taxe foncier bâti (FB)21.71%
- Taxe foncier non bâti (FNB).....40.23%

Les taux sont inchangés depuis 2006.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE MAINTENIR les taux des impôts locaux pour 2018 comme présentés ci-dessus.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.



 Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180326-2018-03-32-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2018
 Date de réception préfecture : 03/04/2018